

CROISSANCE – INÉGALITÉS – EXCLUSION : LA PARADE DES REVENUS POTENTIELS¹

BRUNO GILAIN
Université catholique de Louvain
IRES et Chaire Hoover d'éthique économique et sociale

Abstract

La hausse simultanée du PIB et du chômage conduit à émettre l'hypothèse que la croissance s'accompagne depuis le début des années 70 d'une polarisation progressive des revenus primaires potentiels, puisque la population exclue du marché du travail s'élargit tandis que les revenus du travail, et plus encore les revenus du capital, augmentent. Dans ce texte, on propose d'étudier cette hypothèse en rapprochant des données sur l'évolution des revenus du travail et de leur distribution et les données traditionnelles sur l'évolution du chômage dans un certain nombre de pays de l'OCDE au moyen d'une représentation en termes de "parade des revenus potentiels". Cette démarche permet en particulier de mettre en évidence le contraste entre l'évolution des pays anglo-saxons et celle des autres pays de l'OCDE, contraste qui permet de préciser l'hypothèse étudiée en distinguant les différentes formes que pourrait prendre la polarisation des revenus potentiels. Dans la mesure où l'une des conséquences principales de ce phénomène est le développement de l'exclusion hors du marché du travail, on complète alors cette analyse en présentant quelques faits statistiques concernant l'évolution des différentes composantes de la population en âge de travailler, à savoir, la population employée, la population au chômage et la population inactive. Ceci doit permettre d'introduire la question de l'étendue réelle de l'exclusion au-delà de ce que reflète le chômage. A travers l'étude de l'hypothèse présentée ici, on discute également d'un élément essentiel de l'argumentation en faveur de l'allocation universelle comme stratégie de lutte contre l'exclusion.

¹ Ce texte constitue un rapport de recherche dans le cadre d'un projet intitulé « Repenser la solidarité » financé par le Fonds du Développement Scientifique (FDS).

Introduction

Au cours des 15–20 dernières années, les pays industrialisés ont enregistré une croissance quasi ininterrompue du PIB et par là du revenu par tête². On peut *a priori* supposer que cette croissance s'est aussi traduite par l'augmentation du revenu brut moyen des travailleurs³. Mais parallèlement à cette élévation du revenu moyen, on a assisté au développement d'une nouvelle tendance vers l'exclusion d'un nombre croissant d'individus hors du marché du travail, tendance dont le signe le plus visible est l'augmentation durable du chômage⁴. Globalement on assiste donc à une répartition primaire de plus en plus inégale des gains de la croissance.

C'est ce phénomène que le présent texte étudie, en se plaçant dans l'optique du marché du travail. Il s'agit de préciser la nature des évolutions esquissées ici de façon trop schématique, et de vérifier dans quelle mesure on peut parler d'un phénomène propre à l'ensemble des pays industrialisés ou bien s'il existe au contraire des différences susceptibles d'apporter un éclairage dans l'analyse des tendances étudiées.

Pour ce faire, on propose de décrire l'évolution en question au moyen d'une "parade des revenus potentiels" qui permet de mettre en rapport et de structurer les observations quant à la distribution des revenus du travail, au chômage et au filet de sécurité que constituent diverses institutions sociales. Cette représentation suggère de comprendre les tendances observées comme le reflet d'une inégalité croissante des revenus potentiels. La démarche est ensuite complétée par une brève analyse de quelques faits statistiques concernant l'évolution des composantes principales de la population en âge de travailler – population employée, population au chômage et population inactive – afin de mettre en perspective la question de l'étendue réelle de l'exclusion.

Outre son intérêt propre, l'étude de ce phénomène permet de formuler, s'il est confirmé, une composante importante de l'argument en faveur de l'introduction d'une allocation universelle comme stratégie de lutte contre le chômage.

² Voir l'évolution du PIB par tête en annexes, tableau A.2.

³ Cette dernière affirmation se doit d'être prudente : comme il apparaîtra plus loin, elle n'est pas nécessairement vérifiée dans tous les pays ni sur l'ensemble de la période considérée. En Belgique par exemple, on observe au cours des années 80 des périodes de croissance réelle négative du salaire moyen net de cotisations sociales ; cfr. Valenduc (1991).

⁴ Voir l'évolution du chômage entre 1966 et 1995 en annexes, graphe A.2.

1. La parade des revenus potentiels

La parade des revenus potentiels⁵ consiste à classer la population active (ou éventuellement la population en âge de travailler) par ordre de “revenu potentiel” croissant. Le revenu potentiel est le revenu que tout individu a obtenu de son travail, ou aurait pu obtenir s’il avait travaillé, *au moment où l’on a mesuré les revenus et étant donné l’état du marché du travail à ce moment*. Ce revenu est directement lié à la productivité de chaque individu, laquelle dépend de ses capacités et de l’état du marché dans lequel il doit s’insérer.

Concrètement, on considère que le revenu potentiel des travailleurs correspond au revenu qu’ils touchent effectivement, tandis que celui des chômeurs (et des inactifs si on considère la population en âge de travailler) doit être estimé sur base de leur productivité potentielle. Vu le degré d’incertitude qu’implique une telle estimation, on doit se contenter de l’information selon laquelle leur revenu du travail est nul. On peut cependant faire l’hypothèse que le revenu potentiel de ces individus est supérieur à zéro tout en étant inférieur au(x) revenu(s) qu’ils peuvent obtenir sous la forme de transferts sociaux (minimex, allocations de chômage, et autres formes de transferts si l’on parle des inactifs) ou au salaire minimum qui est dans certain cas imposé par la loi aux employeurs⁶. Dans le premier cas, ce sont les travailleurs potentiels qui n’ont pas intérêt à travailler, financièrement parlant, dans le second cas ce sont les employeurs qui n’ont pas intérêt à engager ces individus⁷.

On pourrait être tenté d’objecter que parmi les chômeurs (et les inactifs) il y en a qui, *s’ils avaient du travail*, gagneraient nettement plus que le salaire de réserve parce qu’ils sont hautement qualifiés et bardés de diplômes, de sorte qu’il paraît absurde de leur associer un revenu potentiel faible. Il s’agit cependant d’une erreur

⁵ La représentation des revenus effectifs à l’aide d’un diagramme de ce type a été initialement proposée par l’économiste néerlandais Jan Pen (1971), d’où le nom de “parade de Pen” qui lui est parfois donné ; voir par exemple Phelps Brown (1988).

⁶ On parle aussi dans la littérature du “salaire de réserve” pour désigner ce niveau de revenu minimum nécessaire pour que le travail soit rentable. Dans les graphes qui suivent, on le note “W min”.

⁷ Il s’agit en fait d’une hypothèse centrale sur la cause du non-travail des individus désirant travailler. Cette hypothèse est plus délicate en ce qui concerne le non-travail des individus comptés comme inactifs dans la population en âge de travailler puisqu’une partie variable d’entre eux choisissent librement de ne pas chercher de travail pour de nombreuses raisons autres qu’un calcul économique. Mais ceci signifie aussi que l’hypothèse peut être d’application pour les autres inactifs qui peuvent également bénéficier de divers transferts sociaux (prévisions, indemnité de maladies, etc.) ; cfr. paragraphe 4.

qui permet de clarifier encore, si nécessaire, le concept de revenu potentiel. L'erreur réside dans le « s'ils avaient du travail », car le problème est précisément qu'ils n'en ont pas. Autrement dit, même des individus très compétents peuvent avoir un revenu potentiel faible dès lors que, au moment où l'on mesure les revenus, la demande pour leurs compétences sur le marché est plus faible que l'offre, de sorte qu'ils ne peuvent obtenir d'emploi avec une rémunération adaptée à ces compétences. Le revenu potentiel dont on parle est donc bien une notion *ex post* qui reflète entre autres l'état de la demande de travail sur le marché, et qui ne correspond donc pas forcément – même si il y a un lien évident – avec les capacités de chacun.

La population des travailleurs est alors divisée en déciles, et à chaque décile est associé le revenu potentiel moyen correspondant (noté W_p dans les graphes qui suivent). On obtient ainsi une courbe ou parade des revenus potentiels qui comprend une *partie basse* (allant de 0 à U dans les graphes qui suivent) correspondant à la population des chômeurs (ou des non-employés) dont le revenu du travail effectif est nul et auquel on associe une courbe ascendante allant de zéro jusqu'au revenu moyen du premier décile des travailleurs afin de refléter l'hypothèse suggérée ci-dessus quant aux revenus potentiels des chômeurs⁸ et une *partie haute* correspondant à la distribution des revenus effectifs du travail (salaires et revenus des indépendants), cfr. graphe 1 ci-dessous.

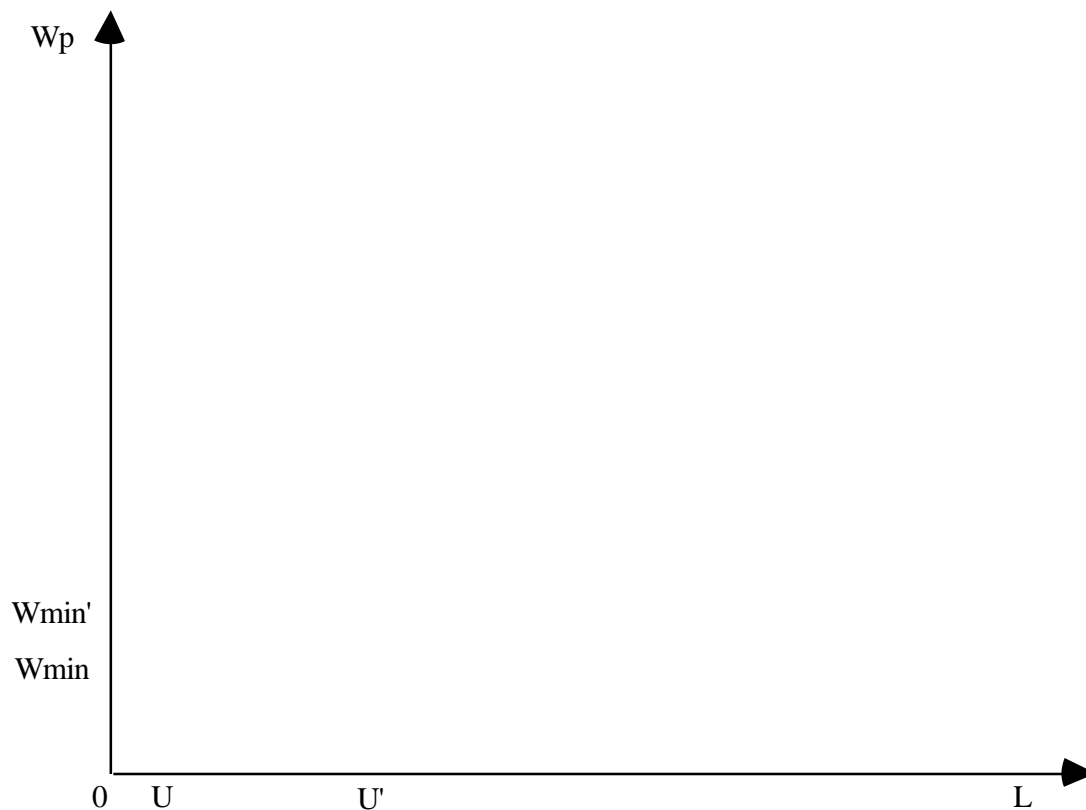
L'hypothèse que l'on veut étudier est alors la suivante : contrairement à ce qu'on aurait pu croire, la croissance ne se traduit pas par une élévation progressive de la courbe des revenus potentiels parallèlement à elle-même (évolution de 1960 vers 2000^e sur le graphe 1), avec une diminution du nombre d'individus non-employés – au revenu potentiel inférieur à un certain niveau minimum –, mais bien par une torsion de la courbe (évolution de 1960 vers 2000) reflétant la combinaison d'un nombre croissant d'individus non-employés et une élévation du

⁸ Il est évident que la forme donnée à cette partie de la courbe n'est pas forcément valide ; elle vise simplement à traduire l'hypothèse selon laquelle les revenus potentiels des chômeurs ne sont pas nuls, mais se situent (dans une logique purement économique) quelque part en-dessous du filet de sécurité que constituent les différents transferts sociaux. La forme donnée ici à la courbe suppose en plus une distribution continue du revenu potentiel et suppose aussi que le revenu maximum qu'offre le filet de sécurité est inférieur ou égal au revenu moyen du premier décile des travailleurs. Il est clair qu'il s'agit d'éléments à vérifier empiriquement, mais en l'absence d'information sur ce plan, la forme adoptée ici a l'avantage de permettre un exposé clair de l'hypothèse étudiée.

revenu moyen des individus employés⁹. Ceci signifie donc un partage de plus en plus inégal des revenus primaires sous la forme d'un accroissement du nombre d'individus exclus de la sphère du travail et condamnés à vivre de transferts sociaux dont le niveau est limité par rapport aux revenus du travail, et probablement aussi sous la forme d'un accroissement de l'inégalité dans la distribution des revenus du travail.

⁹ L'importance de l'augmentation de l'exclusion selon l'hypothèse suggérée à ce propos dépend dans ce schéma non seulement de l'évolution des revenus potentiels mais aussi de l'évolution dans le temps des revenus alternatifs qu'offre le filet de sécurité sociale, c'est-à-dire ici, le niveau de W_{min} .

Graphe 1 : La parade des revenus potentiels et son évolution à long terme



2. L'importance de l'allocation universelle dans ce contexte

Avant de passer à l'étude de l'hypothèse, il peut être intéressant de montrer ici brièvement comment l'allocation universelle se justifie dans un tel contexte. L'allocation universelle est une allocation versée inconditionnellement à tout membre de la société. Le droit à cette allocation et son montant ne sont pas affectés par la composition du ménage, les ressources du bénéficiaire ou sa volonté d'accepter un emploi. Son niveau *peut* être inférieur au niveau actuel du RMG¹⁰.

¹⁰ Pour quelques livres récents, voir e.a. Atkinson (1995), Ferry (1995) et Van Parijs (1995).

L'idée est qu'une allocation universelle d'un montant x peut être introduite en contrepartie d'une réduction pour un même montant des différents types de transferts sociaux qui constituent le filet de sécurité garanti aux individus sans emploi¹¹. Ce changement n'est pas sans implications puisque, contrairement aux allocations existantes qui sont soumises à un examen des revenus et de l'activité, l'allocation universelle est inconditionnelle. Ceci signifie, entre autres, que le chômeur qui accepte un emploi perd les allocations de chômage qu'il percevait, mais conserve son allocation universelle. Un exemple peut illustrer ce que cela implique : si ce chômeur a droit à 25.000 francs d'allocation de chômage en l'absence d'allocation universelle, il ne travaillera que pour un salaire au moins égal à ce montant (du moins si l'on s'en tient au seul calcul économique), et si son revenu potentiel est inférieur à 25.000 francs, il ne pourra donc pas trouver de travail satisfaisant ce critère. Si maintenant cet individu ne perçoit plus que 15.000 francs en allocation de chômage et 10.000 francs sous la forme d'une allocation universelle, il pourra accepter un travail ne lui rapportant que 15.000 francs puisque les 10.000 francs correspondant à l'allocation universelle lui seront toujours dûs. Dans ce dernier cas, l'individu a beaucoup plus de chance de trouver un travail satisfaisant le critère, du moins si son revenu potentiel est supérieur ou égal à 15.000 francs. A partir de cet exemple, on peut donc comprendre qu'en garantissant un revenu de base inaliénable, l'allocation universelle rend possible l'existence d'emplois utiles mais impraticables actuellement parce que la rémunération qui y correspond est inférieure au minimum qu'apporte le filet de sécurité sociale¹². Ce faisant,

¹¹ Voir Gilain et Van Parijs (1995) qui étudient d'un point de vue budgétaire et distributif plusieurs scénarios pour l'introduction d'une allocation universelle.

¹² Il serait intéressant de développer à ce niveau une recherche destinée à préciser à quoi peuvent correspondre ces emplois. On parle par exemple souvent des services de proximité (crèches, assistance aux personnes âgées, etc), de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement, pour lesquels existe un besoin grandissant. Mais il s'agit d'emplois qui exigent un minimum de formation et ne paraissent pas, de ce fait, directement accessibles aux moins qualifiés qui sont les premiers concernés par le problème (voir par exemple le texte éclairant de Nyssens (1995) sur les services de proximité). L'idée de départ est donc qu'il existe clairement "mille et une choses" utiles à faire dans la société, mais moyennant une subvention ou à des salaires réduits. Il s'agit cependant de dépasser cette idée pour préciser ce qui est pratiquement possible. Une piste intéressante à ce titre est apportée par la série d'articles de Pémans-Poulet (1994-1995) qui relève de façon systématique un ensemble de besoins auxquels pourraient être associés des milliers de nouveaux emplois et qui suggère de plus des modalités de financement. En principe toute fois, avec l'introduction d'une allocation universelle, les emplois potentiels se révéleront d'eux-mêmes. Et selon Philippe Van Parijs, il serait vain de vouloir en spécifier la nature tant est grande la diversité des possibilités : au-delà de la création pure d'emploi, on peut penser au "blanchiment" du travail actuellement presté en noir ou au développement du travail à temps partiel. Entre la dynamique de création spontanée des emplois et une gestion plus centralisée du problème, un débat doit manifestement avoir lieu sur la façon dont doit être gérée ou accompagnée l'introduction de l'allocation universelle.

l'allocation universelle apporte une réponse, au moins partielle, au problème de l'exclusion des individus – toujours plus nombreux – dont le revenu potentiel est trop faible pour leur permettre aujourd'hui de travailler. En termes de parade des revenus potentiels, l'introduction d'une allocation universelle déplacerait la courbe des revenus potentiels vers le haut (graphe 2). Pour un niveau donné du filet de sécurité, l'élévation de la courbe implique une réduction de l'exclusion. Tel est le raisonnement de principe¹³.

Grphe 2 : l'impact de l'introduction d'une allocation universelle

¹³ L'élévation uniforme de la parade des revenus potentiels au graphe 2 se veut donc illustrative de ce raisonnement général. Il ne s'agit cependant pas de présupposer des réponses aux questions que l'on devra étudier et qui pourraient impliquer un déplacement quelque peu différent de la courbe. Ainsi en va-t-il, par exemple, de la question de l'impact de l'introduction de l'allocation universelle sur les salaires dont le niveau est actuellement donné.

3. Une ébauche de la parade des revenus potentiels : distribution des revenus du travail et chômage

La principale démarche dans cette étude consiste à rassembler des données sur la distribution des *revenus individuels du travail, idéalement bruts*, au cours de la période considérée (approximativement 1975–1995) dans les pays de l'OCDE. En rapprochant ces données de données plus traditionnelles sur le chômage, on doit ainsi pouvoir arriver à une ébauche de la parade des revenus potentiels telle qu'elle a été introduite ci-dessus, avec une partie haute reflétant la distribution des revenus du travail, et une partie basse dont l'ampleur reflète l'importance du chômage. Il s'agit par là de vérifier si le phénomène esquissé se produit effectivement dans l'ensemble des pays industrialisés et si oui, dans quelles proportions. Derrière l'hypothèse de base selon laquelle se combineraient croissance du revenu moyen et croissance du chômage, on s'intéresse aussi à la distribution des revenus effectifs du travail qui constitue en tant que telle un aspect central de la répartition des gains de la croissance. A ce stade on limite l'analyse à la population active.

Avant toute chose il convient de souligner les limites importantes que rencontre l'étude de la distribution des revenus sur le plan des données disponibles et de leur interprétation. Une difficulté est liée au désir de procéder à une comparaison internationale. Les statistiques nationales rassemblées dans les différents pays ne sont pas directement comparables, parce que les concepts utilisés, les populations pour lesquelles des données existent ou encore les sources utilisées (statistiques fiscales, enquêtes auprès des ménages, etc.) diffèrent.

A ce niveau, une piste sérieuse est le LIS (Luxembourg Income Study) qui rassemble des données d'enquêtes auprès des ménages effectuées dans de nombreux pays et qui s'efforce de les intégrer dans une base de données homogène¹⁴. L'inconvénient majeur de cette source est qu'elle ne permet actuellement pas de constituer des séries temporelles suffisamment longues. Or, il s'agit là d'une nécessité puisque l'objectif est d'étudier une évolution de long terme. C'est pour cette raison que l'on choisit malgré tout de se baser sur des données nationales. Le

¹⁴ Le projet LIS a débuté en 1983 sous le sponsorship conjoint du gouvernement luxembourgeois et du CEPS (Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques) situé à Walferdange. Il est actuellement financé de façon continue par le CEPS/INSTEAD et par les fondations scientifiques des pays membres. La base de données constituée contient actuellement des informations pour quelques 25 pays pour une ou plusieurs dates. Ces informations sont disponibles sur demande pour les utilisateurs des pays membres. Il existe une littérature déjà abondante constituée sur base de ces données. Voir par exemple Atkinson et al. (1994), ou Gottschalk (1992).

problème de comparabilité se pose donc, mais il est cependant largement atténué par le fait qu'il ne s'agit pas tant de comparer les niveaux d'inégalités à un moment donné que d'étudier la façon dont la distribution des revenus évolue globalement dans le temps. Une autre difficulté provient de la nécessité d'avoir des données individuelles dans la mesure où la plupart des études présentent plutôt des données concernant la distribution des revenus des ménages.

Les données utilisées ici sont dès lors tirées d'une publication de l'O CDE¹⁵ qui est consacrée à l'évolution de la distribution des revenus du travail – limités aux revenus des salariés¹⁶ – au cours des années 80. Cette publication se base sur une évaluation des rapports interdéciles (d1/d5 et d9/d5) des revenus du travail bruts moyens pour apporter l'information suivante : dans 12 des 17 pays étudiés, la dispersion des revenus s'est accrue au cours des années 80, marquant une rupture avec les années 70 qui étaient le plus souvent marquées par une réduction ou une stabilisation de cette dispersion, sauf dans le cas des États-Unis et, dans une moindre mesure, du Royaume-Uni. La tendance observée dans les années 80 n'est cependant significative qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni. Pour les 5 pays restants, les années 80 sont marquées le plus souvent par une stabilisation de la dispersion qui contraste avec une tendance à la réduction de cette dispersion dans les années 70¹⁷.

A partir de ces données¹⁸, il est possible de voir comment évolue la partie haute de la parade des revenus potentiels en se basant sur le revenu moyen du premier,

¹⁵ O CDE (1993), « Evolution de la distribution des gains dans les années 80 », in *Perspectives de l'emploi*, chapitre 5, pp. 169–212.

¹⁶ Par rapport à la parade des revenus "com plète", on néglige donc la population des travailleurs indépendants. Ils s'agit d'une restriction importante en principe même si la population ainsi exclue ne représente dans la plupart des cas pas plus de 10% de la population employée totale ; cfr. tableau A1 en annexe. La littérature s'intéresse généralement à la distribution des revenus du travail en rapport avec le fonctionnement du marché du travail, et c'est dans cette optique que sont avancées diverses hypothèses quant aux facteurs à l'origine de l'évolution observée. L'analyse économique dans ce domaine concerne donc la distribution des salaires, tandis que l'évolution du revenu des indépendants est vraisemblablement soumise à de tout autres facteurs. Par contre, lorsqu'on s'intéresse plus à la distribution du revenu national entre les différents types de revenus primaires, on doit alors comparer explicitement les salaires, les revenus des indépendants et les revenus du capital.

¹⁷ Les grandes tendances présentées à partir de cette référence à O CDE (1993) sont dans la lignée de ce que rapportent la plupart des autres études (cfr. références bibliographiques) ; les différences parfois observées étant le plus souvent imputées à des différences d'ordre méthodologique.

¹⁸ Je renvoie à O CDE (1993), pp. 173–174 et 178 pour une information détaillée sur la nature des données et les sources utilisées, ainsi que pour un avertissement sur les limites qui s'imposent à leur interprétation. Dans le texte, on ne fait que rappeler la nature des données et éventuellement la source principale. Au vu de ces notes, il apparaît clairement que la nature des données diffère

cinquième et neuvième décile de la population des travailleurs. En ce qui concerne la partie basse de la parade des revenus potentiels, on utilise l'évolution du taux de chômage qui constitue une mesure minimale de l'exclusion. On se limite ici à l'évolution observée aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France, ce qui nous permet de distinguer les deux grands types d'évolution généralement observés. Le cas de la Belgique sera présenté brièvement en annexes (graphe A3) les données étant insuffisantes pour avoir une idée de la tendance à long terme et ne servant donc qu'à donner une indication partielle sur le niveau et l'évolution de la dispersion des revenus.

Le graphique proposé pour approximer la parade des revenus potentiels est construit de la manière suivante : la population active est placée en abscisse en pourcentages et classée par ordre de revenu du travail croissant. On a ainsi une première tranche de la population active formée des chômeurs, la taille de cette tranche étant donnée par le taux de chômage. Le reste de la population active (de taille variable en fonction du taux de chômage) est alors partagée en dix parts de tailles égales. En ordonnée on a une approximation du revenu potentiel des individus. Pour la population des chômeurs, en l'absence de revenu du travail on trace une droite joignant l'origine et le point correspondant au revenu moyen du premier décile des travailleurs, droite qui reflète l'hypothèse introduite plus haut quant aux revenus potentiels des chômeurs. Pour la population employée, la courbe passe par le revenu réel moyen du travail pour chaque décile de cette population. Ces revenus ne sont réellement mesurés que pour les premier, cinquième et neuvième déciles (pour lesquelles on dispose de données), tandis que pour les autres déciles, on a une approximation grossière obtenue en joignant les données des déciles d1, d5 et d9¹⁹. Tous les revenus sont exprimés par rapport à une base cent qui correspond au revenu moyen du cinquième décile pour l'année 1980, ou 1983 selon les pays.

Il est à noter que la présentation simultanée des données sur le chômage et sur la distribution des revenus peut induire l'erreur suivante : si le chômage est mesuré pour une période précise de l'année et que la distribution des revenus est mesurée pour un autre intervalle de temps, il se peut qu'une fraction des personnes

largement entre les pays, de sorte qu'il faut considérer qu'elles n'apportent une information que sur la tendance dans l'évolution de la dispersion des salaires. La présentation sous la forme d'une parade des revenus identique pour tous les pays doit permettre de percevoir cette évolution, mais pas de comparer les degrés d'inégalité au sens strict.

¹⁹ On trouve en annexes un graphe pour la France sur quelques années qui est construit à partir de données disponibles pour l'ensemble des déciles de la population au travail, ceci afin de donner une idée de l'allure "exacte" d'une parade des revenus.

enregistrées comme chômeurs aient travaillé à un moment de l'année et soient aussi présentes dans les données sur la distribution des revenus du travail. Ce phénomène de double comptage, à peu près inévitable vu la rareté des données disponibles, ne doit cependant pas être autrement important²⁰. Il n'en va pas de même du fait que les dates pour lesquelles on dispose d'une information sur la distribution des revenus ne correspondent pas toutes au même point des cycles conjoncturels de sorte que l'évolution du chômage et le mouvement de la courbe qu'elle implique ne reflète pas toujours la tendance de long terme. Ceci est précisé pour les pays étudiés lorsqu'il y a lieu de le faire. Un graphique sur l'évolution de long terme du chômage est donné en annexes (graphe A2) afin de préciser la tendance du chômage à associer à l'évolution de la distribution des revenus.

Les données utilisées pour construire la parade des revenus

Tableau 1 : Revenus bruts réels moyen du travail salarié, pour les déciles d1, d5 et d9, exprimés par rapport au revenu moyen du cinquième décile normalisé à 100 en 1980 ; taux de chômage ; rapports interdéciles d1/d5, d9/d5 et d9/d1

	d 1	d 5	d 9	taux de chômage	d 1/d 5	d 9/d 5	d 9/d 1
France							
1973	52,2	87	171,39	2,6	0,6	1,97	3,28
1980	62	100	191	6,3	0,62	1,91	3,08
1986	66,56	104	201,76	10,5	0,64	1,94	3,03
1988	66,95	103	198,79	10,7	0,65	1,93	2,97
*Royaume-Uni							
1973	63,24	93	158,1	3,2	0,68	1,7	2,50
1980	68	100	172	6,1	0,68	1,72	2,53
1986	71,19	113	210,18	11,8	0,63	1,86	2,95
1991	73,75	125	248,75	8,2	0,59	1,99	3,37
* Population masculine uniquement							
Etats-Unis							
1975	43,43	101	216,14	8,3	0,43	2,14	4,98

²⁰ Le risque que ce type d'erreur ait des conséquences importantes en termes de distribution des revenus devrait être sensiblement atténué par le fait que les données sur les revenus utilisées consistent en des salaires horaires ou sont ajustées pour le nombre d'heures prestées sur l'année. Lorsque ce n'est pas le cas, les données sont limitées aux seuls travailleurs à temps plein.

1980	45	100	216	7,2	0,45	2,16	4,80
1986	42,23	103	230,72	7	0,41	2,24	5,46
1989	41,2	103	228,66	5,3	0,4	2,22	5,55

Sources : Dans l'ordre des données, OCDE (1993), Perspectives de l'emploi, chap. 5 ; OCDE (1991) statistiques rétrospectives et OCDE (1994), Perspectives de l'emploi.

1. Le cas du Royaume-Uni

Graphique 3 : Parade des revenus – Royaume-Uni

*Notes : Les données ne concernent ici que les **hommes**. Il s'agit des **gains horaires bruts** des personnes rémunérées au taux normal dont la rémunération pour la semaine considérée n'a pas été amputée pour cause d'absence. Les données concernant les années antérieures à 1983 se rapportent aux hommes de moins de 21 ans.*

Source : New Earnings Survey.

Pour le Royaume-Uni, on observe une évolution qui correspond de près à l'hypothèse étudiée : au cours des années 80 et au début des années 90, le taux de chômage fluctue autour d'un niveau sensiblement supérieur à celui du début des années 70 tandis que les salaires augmentent de façon continue même si cet accroissement est surtout marqué dans le haut de l'échelle.

En ce qui concerne le chômage, 1991 semble indiquer une inversion de la tendance à la hausse du chômage, mais il s'agit d'une réduction conjoncturelle du chômage lequel augmente à nouveau après cette date. Les trois autres dates prises ensemble reflètent mieux l'évolution de long terme du chômage et donc de la parade des revenus (cfr. graphe A2 en annexes).

Quant à la distribution des revenus du travail, on observe une augmentation des inégalités, surtout marquée dans les années 80, qui résulte de l'augmentation très nette des revenus les plus élevés associée à une quasi stagnation des revenus les plus faibles. Ceci se traduit par une chute du rapport $d1/d5$, et une augmentation des rapports $d9/d5$ et surtout $d9/d1$, ce dernier passant de 2,53 à 3,37 entre 1980 et 1991 ; cfr. tableau 1 et graphique A 1 en annexes).

2. Le cas des États-Unis

Graphique 4 : La parade des revenus – États-Unis

*Notes : Les données portent sur les **gains horaires bruts**, calculés à partir des gains annuels divisés par le nombre d'heures travaillées dans l'année (semaines travaillées dans l'année multipliées par le nombre d'heures normalement travaillées dans la semaine).*

Sources : Annual Demographic Supplement of Current Population Survey (CPS).

Le cas des États-Unis ne correspond pas aussi directement à l'hypothèse étudiée. Au-delà des fluctuations, la tendance de long terme à la hausse du chômage est nettement moins marquée que dans les autres pays, et ceci vaut aussi

pour la croissance des revenus du travail puisqu'en termes réels on observe même une baisse tendancielle des revenus les plus faibles.

Sur le plan du chômage, le graphe semble indiquer une tendance à la baisse du chômage. Il convient cependant de corriger cette impression. Ici plus que dans les autres cas étudiés, le choix des dates est trompeur. Le chômage en 1975 est en effet au sommet d'un cycle tandis que les autres dates correspondent plutôt à des phases descendantes voire des creux conjoncturels. Il est donc conseillé de s'en remettre au graphe A2 en annexes pour apprécier justement l'évolution de long terme du chômage. On observe alors que celui-ci évolue en moyenne à un niveau quelque peu supérieur dans la période qui suit 1973 par rapport à la période qui précède.

Sur le plan de la distribution des revenus du travail, derrière une hausse ambiguë du revenu moyen, on observe à partir des années 80 une augmentation de l'inégalité semblable à celle observée au Royaume-Uni, qui s'explique par une augmentation des revenus les plus élevés relativement à la médiane et surtout relativement aux revenus les plus faibles ; cfr. rapports interdéciles dans le tableau 1 et graphe A1 en annexes. Contrairement au cas du Royaume-Uni, le fait que cette augmentation de l'inégalité des revenus intervient dans un contexte de faible hausse du revenu moyen se traduit par une chute des revenus les plus faibles ! Ceci correspond à ce que l'hypothèse étudiée nous laisse attendre étant donné la faiblesse relative de la sécurité sociale aux États-Unis.

Globalement l'évolution observée au Canada et en Australie se rapproche du cas développé ici, en combinant une hausse tendancielle du chômage (toute fois plus marquée) avec une augmentation ambiguë et en tout cas faible du revenu moyen, ainsi qu'une augmentation de l'inégalité des revenus du travail, quoique dans des proportions nettement moins importantes ; cfr. tableau A1 en annexes.

3. Le cas de la France

En France, on vérifie également l'augmentation tendancielle du chômage et des revenus (avec un netralentissement voire une diminution de ces derniers à la fin des années 80) ; voir le graphe 5 ci-dessous.

Sur le plan du chômage, l'évolution de la parade des revenus traduit bien la tendance de long terme qui est celle d'une hausse importante.

L'augmentation des revenus du travail est pour sa part distribuée de manière assez uniforme de sorte qu'on ne peut pas parler ici d'une augmentation significative

de l'inégalité. En volume, les revenus plus élevés augmentent plus que les revenus moins élevés, mais en termes relatifs, on constate que le rapport $d1/d5$ augmente tandis que le rapport $d9/d5$ diminue globalement²¹ (il diminue fortement dans les années 70 pour augmenter ensuite, mais dans des proportions plus faibles) de sorte que le rapport $d9/d1$ est lui aussi en légère baisse ; cfr. tableau 1 et graphe A1 en annexes. L'hypothèse étudiée n'est donc pas infirmée, mais derrière le phénomène global, on observe par rapport aux pays anglo-saxons une évolution différente de l'une des deux composantes de la parade des revenus, à savoir la distribution des revenus du travail.

On peut rapprocher du cas français celui de la Norvège, de la Suède, du Danemark, de l'Autriche, de l'Italie, de la Belgique et de l'Allemagne qui combinent avec des variantes une augmentation tendancielle du chômage avec une faible augmentation de la dispersion des revenus du travail, lorsque du moins il y a augmentation ; cfr. tableau A1 en annexes.

Graphique 5 : La parade des revenus – France

²¹ Je rappelle toutefois qu'on ne dispose pas des données concernant le dixième décile de sorte qu'on ne peut présumer de l'évolution relative des revenus les plus élevés.

Notes : Il s'agit ici des **gains annuels bruts** des salariés travaillant à **temps plein**, ajustés pour tenir compte des différences individuelles d'heures ouvrées.

Source : Déclarations annuelles des données sociales (DADS) fournies par l'INSEE.

Deux informations émergent de cette analyse en termes de parade des revenus. Premièrement, l'hypothèse d'une évolution globale combinant chômage croissant et revenu du travail croissant est *a priori* confirmée, du moins pour deux des trois pays présentés ici. C'est également le cas dans la plupart des autres pays du tableau A1, à part l'Australie et le Canada où le revenu *réel* du premier décile a diminué tandis que celui du cinquième décile n'a augmenté que faiblement s'il n'a pas aussi baissé, d'où une incertitude quant à l'évolution du revenu moyen de l'ensemble de la population employée²². Deuxièmement, sur le plan de la distribution des revenus du travail, il semble que l'on doive distinguer deux groupes de pays : d'une part le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que, dans une moindre mesure, l'Australie et le Canada qui enregistrent une augmentation significative de l'inégalité, au moins à partir du début des années 80, caractérisée par une baisse ou une augmentation modérée des bas salaires par rapport à une augmentation beaucoup plus importante des salaires les plus élevés ; d'autre part la France et les autres pays du tableau A1 qui enregistrent une augmentation très faible de l'inégalité, pas d'augmentation ou même une faible réduction de celle-ci, essentiellement parce que les bas salaires ne connaissent pas l'évolution défavorable que l'on observe dans le premier groupe de pays. Il faut toutefois noter qu'il s'agit là d'indications générales basées sur un type d'indicateurs – des rapports interdéciles – qui gagnerait à être complété par d'autres types d'indicateurs tels que des indices synthétiques d'inégalité (coefficient de Gini par exemple)²³. On trouve une littérature abondante qui utilise ce type de critère, mais le plus souvent en s'intéressant plutôt au revenu disponible des ménages. Je renvoie à titre indicatif à Atkinson (1993) et Gardiner (1993).

Le contraste entre la forte augmentation des inégalités aux États-Unis où le chômage évolue à un niveau relativement faible et le quasi statu-quo en Europe où le chômage atteint par contre des niveaux très élevés, suggère que c'est la même dynamique de polarisation des revenus potentiels combinée à des institutions –

²² Il est par contre certain que le PIB par tête a augmenté dans ces pays en termes réels. Ce ci rappelle qu'à côté des revenus du travail salarié sur lesquelles on s'est focalisé ici dans la mesure où on s'intéresse surtout à l'impact de la croissance sur le marché du travail (dimension salaire et emploi), les gains de la croissance comportent d'autres formes importantes de revenus à savoir, les revenus de l'activité indépendante et les revenus du capital.

²³ Je renvoie à OCDE (1993), annexe 5.a, pp. 192–195, pour une note sur la mesure de l'inégalité et en particulier sur les limites des rapports interdéciles, ainsi qu'au chapitre 2 de Danziger et Gottschalk (1994) qui offre un aperçu étendu et appliqué des différentes mesures utilisables.

niveaux de protection sociale – différentes qui explique l'augmentation forte des inégalités d'un côté et du chômage de l'autre. L'exclusion liée à des revenus potentiels réduits pourrait donc prendre deux formes alternatives : soit un chômage massif et durable, soit une large catégorie de *working poors*. On se dirige par là vers l'hypothèse souvent entendue selon laquelle il y aurait un arbitrage inévitable à faire entre emploi et protection des revenus (que ce soit sous la forme d'un revenu minimum légal ou sous la forme d'allocations sociales importantes). Dans ce contexte, l'allocation universelle telle qu'elle a été présentée plus haut apparaît comme une façon de dépasser ce dilemme en réconciliant emploi et revenu. Le fait que le Royaume-Uni connaisse une évolution de la distribution des salaires proche de celle des États-Unis, mais avec une évolution du chômage différente, pose évidemment question. Ceci n'est toutefois pas nécessairement surprenant si l'on considère que protection sociale (transferts) et salaire minimum légal sont deux types de politique dont les effets sur le marché du travail peuvent différer. De plus, il n'est pas à exclure qu'au-delà de la dynamique présentée jouent d'autres facteurs propres au Royaume-Uni pour expliquer le chômage²⁴.

Il reste à mentionner que le rapport entre l'évolution des revenus potentiels, celle de la protection sociale et celle de l'emploi gagnerait en clarté si on pouvait compléter l'information présentée par des données sur l'évolution du filet de sécurité au cours de la période considérée²⁵.

A ce stade, il convient de mentionner deux limites supplémentaires à l'approche adoptée dans ce texte. Premièrement, il est évident que si l'on parle des gains de la croissance (et plus généralement des gains de l'activité économique), il s'agit en fait de l'ensemble des revenus primaires, c'est-à-dire non seulement les salaires mais aussi les revenus de l'activité indépendante et les revenus du capital. Par rapport au point de départ en termes d'évolution du PIB, on s'est concentré sur la problématique du marché du travail, centrale dans les débats actuels sur l'avenir de la société. Mais d'un point de vue distributif, il conviendrait de compléter cette

²⁴ Ceci permet d'ailleurs de souligner de façon plus générale que l'explication des différences observées entre les différents pays et en particulier entre les États-Unis et l'Europe ne peut certainement pas se réduire au seul arbitrage mis en avant ici ; cf., par exemple, Freeman (1993), pp. 14 et suivantes.

²⁵ Ces données devraient porter sur l'évolution des allocations de chômage, du minimum, ainsi que sur celle du revenu minimum légal (lorsque ces éléments existent). Cette information n'a pas pu être intégrée ici parce que les rares données disponibles pour une longue période existent sous des formes hétérogènes et non directement associables aux données disponibles concernant la distribution des revenus. Un travail important serait nécessaire afin d'arriver à un indicateur conséquent du filet de sécurité dans ce contexte.

vision du partage des gains de la croissance par une analyse de l'évolution relative des revenus du travail salarié, par rapport aux autres composantes du revenu primaire²⁶.

Deuxièmement, l'approche développée ici s'est axée sur l'idée de distribution des gains de la croissance en termes de revenu et apporte surtout une information supplémentaire sur ce qu'on a appelé la partie haute de la parade des revenus potentiels, c'est-à-dire sur la distribution effective des revenus du travail. L'évolution du chômage, qui concerne la partie basse de cette parade, a aussi été interprétée dans cette optique, comme le reflet de ce qu'un nombre croissant d'individus ne sont plus capables de gagner un revenu supérieur au minimum que la société juge de voir garantir à ses citoyens, ou du moins que le système de sécurité sociale développé au fil des années offre à nombre d'entre eux. Mais pour ces individus, au-delà du partage inégal des gains de la croissance, le problème du chômage est surtout celui de l'exclusion de la sphère du travail, avec tout ce que cela implique sur le plan du vécu en société aujourd'hui. C'est surtout à ce problème que l'allocation universelle apporte une réponse.

De ce point de vue, il serait intéressant (si pas impératif) d'élargir la population prise en compte à l'ensemble de la population en âge de travailler et de décomposer la population non-employée par types d'(in)activité, dans la mesure où, outre les chômeurs, un nombre plus ou moins importants des individus considérés statistiquement comme inactifs sont susceptibles d'entrer dans le schéma que l'on propose ici de l'exclusion²⁷. Il existe de plus un lien évident entre chômage et inactivité sous la forme de flux d'individus d'un état à un autre, de sorte qu'il serait indiqué de mettre en parallèle l'évolution de l'inactivité avec celle du chômage pour étudier l'évolution de ce dernier sous cet angle. On devrait par là, en particulier, apporter quelques éléments d'information concernant l'hypothèse selon laquelle

²⁶ Voir par exemple pour la Belgique : Valenduc (1991), pour la France : Canceill et Villeeneuve (1990) et pour le Royaume-Uni : Atkinson (1993). Le premier nom m'étonne ainsi qu'en Belgique, les années 80 sont marquées par une augmentation importante de la part des revenus du capital par rapport à la part des salaires dans le PIB. Quand on sait que les revenus du capital échappent largement à la fiscalité, il s'agit manifestement d'un élément de l'évolution économique et sociale à garder en vue

²⁷ On pourrait même dire que le concept de population en âge de travailler, qui est traditionnellement défini comme la population des 15-64 ans, est encore trop restrictif de ce point de vue, le concept idéal étant un concept encore plus large de "population des 15 ans et plus", qui ne considère plus comme automatiquement naturelle que l'exclusion des enfants hors de la sphère du travail. Ceci illustre le caractère controversé des concepts proposés au-delà du chômage dans l'optique d'une "délimitation" de l'exclusion.

l'augmentation du chômage résulte essentiellement de l'arrivée des femmes sur le marché du travail.

La démarche suggérée ici est importante même si elle porte sur des questions controversées. Il s'agit entre autres de se demander quel est le "contenu de l'exclusion", qui concerne-t-elle ? Le paragraphe suivant propose quelques faits statistiques destinés à mettre cette réflexion en perspective.

4. Développement de l'exclusion : au-delà du chômage, évolution globale et composition de la population inactive

1. Chômage et inactivité à long terme

Les graphes 6 et 7 ci-après présentent l'évolution à long terme de la population en âge de travailler (PO PAT) décomposée en population inactive (PO PI), population au chômage (PO PC) et population employée (PO PE). Ils indiquent une tendance manifeste à la baisse relative de la population employée dans l'ensemble des pays étudiés hormis les Etats-Unis et les Pays-Bas, ce dernier pays connaissant une évolution très particulière sur laquelle nous ne nous attarderons pas²⁸. Cette évolution reflète l'évolution contraire du chômage mentionnée dans le corps du texte combinée à une évolution beaucoup moins marquée de la population inactive. Ceci suggère deux explications mutuellement compatibles de la baisse de la population employée : primo, l'augmentation du chômage dépasse la réduction de l'inactivité des femmes, autrement dit la montée du chômage n'est pas uniquement le reflet du phénomène sociologique des femmes au travail ; secundo, la baisse de l'inactivité des femmes est partiellement compensée par la montée d'autres formes d'inactivité. Plus de précision demande une décomposition de la population inactive.

On trouve en annexes deux graphes (A5 et A6) qui montrent ce que devient la parade des revenus lorsqu'on considère l'ensemble de la population en âge de travailler. Dans le cas de la France, l'évolution de l'exclusion apparaît similaire lorsqu'on l'exprime en termes de population non-employée et lorsqu'on l'exprime en termes de chômage²⁹. Dans le cas du Royaume-Uni, par contre, l'effet cumulé de la baisse relative de la population inactive et du chômage à la fin des années 80 se traduit pour cette période par une baisse de l'exclusion plus marquée lorsqu'on la mesure en termes de population non-employée que lorsqu'on se limite au seul chômage.

A ce stade on peut avancer plusieurs propositions provisoires :

- La hausse de la population non-employée confirme le développement du phénomène d'exclusion que suggère la montée du chômage.

²⁸ La rupture très nette qu'on observe au milieu des années 80 et qui concerne manifestement la population inactive laisse a priori penser qu'un phénomène législatif ou statistique est en cause.

²⁹ L'inclusion de l'ensemble de la population non-employée tend à faire disparaître la forme de la courbe, mais ce ne serait pas nécessairement le cas si on pouvait se restreindre aux non-employés assimilables aux exclus ; cfr. discussion du paragraphe suivant.

- En termes de revenus potentiels, les faits observés indiquent que la polarisation des revenus potentiels n'est pas uniquement la traduction de la montée des femmes au travail, lesquelles auraient un revenu potentiel plus faible (ce qui devrait être de moins en moins vrai). Ou d'une autre façon, les faits indiquent la nécessité de considérer que la polarisation des revenus potentiels concerne une population plus large que celle des seuls chômeurs et des seules femmes au foyer.
- Le contraste des États-Unis par rapport aux autres pays européens – plus marqué encore que lorsqu'on ne regarde que le chômage – confirme *a priori* l'hypothèse selon laquelle une tendance commune de polarisation des revenus potentiels se traduit par une montée du non-emploi là où existent des institutions de revenu minimum (transferts et salaire minimum) ou par le développement d'une large catégorie de *working poors* là où de telles institutions sont absentes.

2. Décomposition de l'inactivité en Belgique

Les données présentées dans le tableau 2 et le graphe 8 ci-après sont tirées des statistiques nationales belges, qui portent malheureusement sur des populations différentes au fil du temps. Concrètement, on rapproche ici deux groupes de données correspondant à deux périodes allant de 1970 à 1993, mais ces données ne constituent cependant pas une série temporelle homogène. Le but est avant tout de voir comment évoluent les différentes catégories d'inactifs à l'intérieur de chaque sous-période, cette information étant à rapprocher de l'évolution globale de la population inactive présentée aux graphes précédents.

Les années 70 sont marquées principalement par la baisse de l'inactivité des femmes (-4% de la PO PAT) compensée partiellement par l'augmentation du nombre d'étudiants (+2% de la PO PAT)³⁰. Entre 1983 et 1991, la baisse de l'inactivité des femmes se poursuit (de 17,5% de la PO PAT en 1983 à 11,5% en 1991), quelque peu renforcée par la légère baisse du nombre relatif d'étudiants, masquant la tendance à la hausse des pensionnés de moins de 65 ans dont une partie sont des préretraités, et de la catégorie "autres" (les deux catégories prises ensemble passant entre 1983 et 1991 de 6 à 10% de la PO PAT). Entre 1991 et 1993, cette évolution semble s'être poursuivie, même si le nombre de (pré)pensionnés et d'individus de la catégorie "autres" a baissé en termes absolus³¹ et qu'on observe une certaine augmentation dans la catégorie des malades chroniques et invalides.

L'élément essentiel à retirer de cette analyse fragmentaire et très schématique est que derrière une évolution générale assez stable de la population inactive se cache une évolution importante de sa composition, avec un nombre de moins en moins important de femmes au foyer dont on peut dire grossièrement qu'elles choisissent cette situation, et un nombre croissant d'individus appartenant aux catégories des pensionnés et des "autres", catégories dont une partie difficile à estimer mais vraisemblablement significative sont plus proches d'une situation

³⁰ Au vu des notes (b) et (c), il semble préférable de considérer l'évolution des autres catégories d'inactifs dans leur ensemble, ce qui nous donne alors globalement un statu-quo. L'évolution de la part des pensionnés dans la PO PAT n'est quant à elle pas claire puisque pour cette période les données portent sur l'ensemble des individus de plus de 15 ans. Il est de ce fait aussi impossible de parler de l'évolution globale de l'inactivité dans la PO PAT sur cette base.

³¹ Il convient d'être prudent vu qu'en 1993 on ne reprend plus les personnes de 14 ans dans la PO PAT, ce qui affecte principalement le nombre d'étudiants et la taille de la PO PAT. Un ajustement a été fait (voir note (e)) mais il reste préférable de regarder l'évolution des montants absolus aussi bien que celle des montants relatifs.

d'exclusion au sens où leur inactivité ne serait ni naturelle ni volontaire, mais serait induite par l'évolution du marché du travail³². C'est également ce qui ressort du graphe 9 qui présente une décomposition de la population non-employée entre 1983 et 1991 sur base de l'âge et du sexe ; cfr. l'augmentation de la part des catégories (III) et (IV) qui couvrent les hommes entre 25 et 64 ans. En d'autres termes il semble que, plus que par le passé, la population inactive comprend des individus qui sont à considérer comme des exclus au même titre que les chômeurs.

³² On pense entre autres aux préretraités et aux personnes qui conservent un statut de malade indemnisé de façon prolongée, par exemple dans les dernières années de leur carrière. On pense également à une partie des minimexés qui ne seraient pas repris dans les statistiques du chômage.

Graphique 9 : Vers une décomposition de la FOPI par types d'inactivité – Belgique 1983–1991

Sources : enquêtes sur les forces de travail – Eurostat

■	I. Etudiants inactifs (il y a un pourcentage d'étudiants actifs (âgés de 14–24 ans) variable selon les pays).
	II. Femmes de 25 à 64 ans : en première approximation des femmes au foyer.
□	IIbis Parmi ces femmes (II), il y a une proportion variable des femmes âgées de 55 à 64 ans ; catégorie <i>a priori</i> susceptible de comprendre des "pré-pensionnées au sens large".
■	III. Hommes de 55 à 64 ans : en première approximation des "pré-pensionnés au sens large".
■	IV. Solde des inactifs : essentiellement des hommes de 25 à 54 ans et des jeunes "sans occupation" (minim exés, invalides au sens large, etc).

	V. Chômeurs : ajoutés pour obtenir l'ensemble des "sans-emplois".
	VI. Solde : population employée.

Une telle proposition suggère un certain nombre d'implications et de pistes de réflexion :

- Tout d'abord, cela a déjà été souligné, ceci tend plutôt à renforcer l'impact partiel que le chômage donne de l'exclusion, un nombre plus important d'individus étant concernés par le problème d'une diminution relative de leur revenu potentiel. Il serait donc important de ne pas se limiter au seul repère du chômage³³.
- Ceci est particulièrement vrai dans la conception des politiques sociales destinées à la lutte contre l'exclusion. Que penser par exemple de mesures destinées à encourager les gens à prendre une retraite anticipée pour lutter contre le chômage ? Ou dans la même optique, que dire de l'assouplissement des conditions d'accès aux indemnités d'invalides qui transforme, par exemple aux Pays-Bas, une population importante de chômeurs potentiels en invalides ? Dans une société où le fait d'avoir une activité rémunérée est encore la source principale d'intégration sociale, ces politiques posent question³⁴.
- Dans ce contexte, l'allocation universelle peut se comprendre comme un subsidé à l'emploi qui a au moins un avantage important par rapport aux subsides qui sont accordés aux employeurs à l'embauche de certaines populations cibles de chômeurs. Dans le cas de ces derniers subsides, rien ne garantit qu'ils servent à la création de nouveaux emplois. Il est en effet possible et même prévisible que certains chômeurs donnant droit à des subsides sont engagés au prix du licenciement (lorsque le coût n'en est pas trop élevé) d'autres individus dont les

³³ C'est également ce qui ressort d'un texte extrêmement stimulant de Nicaise et al. (1992) qui montre, à partir d'une étude statistique (autrement plus élaborée que ce qu'on a sommairement esquissé ici) de la population belge bénéficiant *au sens large* du système d'indemnisation du chômage, qu'on assiste au cours des 15 dernières années à un glissement systémique du chômage "explicite" vers le chômage "déguisé" et le chômage "volontaire" à travers la création de nouveaux statuts bénéficiant du droit à une allocation de chômage détachés en tout ou en partie de l'exigence d'une volonté de travailler. C'est ainsi qu'en 1990, si les chiffres officiels du chômage (se rapportant aux chômeurs complets indemnisés) relevaient 345.000 chômeurs, la "clientèle réelle" du système de chômage – que les auteurs désignent comme la catégorie des individus "menacés par le chômage" et qui comprend entre autres les chômeurs non-indemnisés, les chômeurs en formation professionnelle, les chômeurs à temps partiels, les chômeurs dispensés de contrôle pour raisons familiales, les chômeurs âgés et les prépensionnés – représentait 1.045.000 personnes pour une "demande" équivalente à 877.000 emplois à temps plein.

³⁴ Malgré le ton adopté ici, il s'agit réellement d'une question. C'est ainsi que les auteurs auxquels il est fait référence dans la note précédente (Nicaise et al (1992)) préconisent, par exemple, un système associant d'une part, des mesures actives destinées aux demandeurs d'emplois que les qu'ils soient et d'autre part, une indemnisation pour les individus qui choisissent volontairement de se retirer pour une certaine période du marché du travail afin de s'adonner à d'autres activités "socialement utiles". Ce dernier aspect s'inscrit donc quelque part dans le prolongement des politiques en question qu'il reformule cependant en rejoignant ainsi, dans une certaine mesure seulement, l'idée de l'allocation universelle développée au point suivant.

qualifications ne sont pas très différentes, ou qu'ils sont engagés à la place d'individus qui en l'absence de subsides leur auraient été préférés³⁵. On peut se demander ce qu'il faut penser du fait que ces subsides sont limités à la seule population des chômeurs – si pas de certains chômeurs – de sorte que s'exerce une sélection aux dépens d'autres individus considérés comme inactifs, mais qui sont en réalité dans une situation de retrait involontaire du marché du travail. L'allocation universelle en tant que subside à l'emploi a sur ce plan l'avantage d'être versée au travailleur quel que soit son statut. Le raisonnement présenté au paragraphe 2 selon lequel l'allocation universelle réduit le salaire à payer à un individu dont le revenu potentiel est faible est valable pour un « inactif-travailleur potentiel découragé » au même titre que pour un chômeur. De ce point de vue, l'allocation universelle apparaît comme une meilleure façon d'aborder l'exclusion que les subsides à l'emploi limités à certaines catégories de chômeurs, puisqu'elle est non-discriminante et permet donc en principe d'éviter les effets de déplacement et de substitution décrits ci-dessus.

Conclusions

L'observation de l'évolution du chômage et du revenu national conduit à émettre l'hypothèse que la croissance s'accompagne depuis le début des années 70 d'une polarisation progressive des revenus potentiels, puisque la population exclue du marché du travail s'élargit tandis que les revenus du travail augmentent. Les données disponibles sur l'évolution des revenus du travail et de leur distribution rapprochées des données sur le chômage dans une étude en termes de parade des revenus potentiels tendent à confirmer cette hypothèse. Elles révèlent également un contraste important entre l'évolution des pays anglo-saxons – en particulier les États-Unis – et l'évolution des autres pays de l'OCDE, contraste qui suggère que cette polarisation des revenus potentiels se traduit principalement, soit par une augmentation forte des inégalités, soit par une augmentation forte du chômage en fonction de l'ampleur de la protection sociale. Ceci refléterait un arbitrage pénible à faire entre protection des revenus et emploi. On a indiqué comment, dans ce contexte, l'allocation universelle devrait permettre de dépasser ce dilemme en réconciliant accès au travail et souci du revenu.

³⁵ Dans la littérature on parle d'*effet de déplacement* et d'*effet de substitution*. Voir par exemple Van der Linden (1995) pour une étude effectuée en Belgique sur l'ampleur de ce type de phénomènes.

L'étude de l'évolution de la population en âge de travailler décomposée en ses principales composantes confirme l'importance du phénomène de l'exclusion qui résulterait de la polarisation croissante des revenus potentiels et montre que ce phénomène n'est pas le seul fait de la transition massive des femmes vers le marché du travail. La décomposition de la population inactive révèle une évolution de sa composition de sorte qu'une proportion croissante des inactifs seraient à considérer comme des exclus au même titre que les chômeurs. Ceci montre l'importance de ne pas se limiter au seul chômage comme repère dans le choix des politiques de lutte contre l'exclusion. Dans la même optique, la distinction entre chômage et exclusion suggère que les réflexions prospectives sur la lutte contre l'exclusion devraient dépasser l'idée que seul l'emploi dans sa forme traditionnelle d'« emploi salarié à temps plein » est socialisant et envisager un objectif moins restrictif en termes d'activité utile à la société. Un tel élargissement de la perspective appelle clairement une évolution du système de sécurité sociale et du mode de financement qui y est associé. L'allocation universelle apparaît comme une composante possible de cette évolution.

Une démarche nécessaire pour avancer sur ce terrain de manière plus assurée est de dépasser le stade de l'observation pour étudier les explications possibles du phénomène décrit ici. Une telle démarche dépasse toutefois l'ambition du présent texte³⁶.

³⁶ On peut toutefois proposer quelques références utiles sur ce plan. Pour ce qui est de l'analyse du phénomène dans son ensemble, deux ouvrages peu techniques mais stimulants sont ceux de Pierre Rosanvallon (1995) et Mickey Kaus (1992). En ce qui concerne l'étude empirique et l'explication de l'évolution de la distribution des revenus du travail et de son lien avec l'évolution de l'emploi, on se référera utilement à Buckberg et Thomas (1995), Atkinson (1994), OFCE (1994, chap. 5), Danziger et Gottschalk (1994), Wood (1994), Sneessens (1994), Gardiner (1993), Freeman (1993), OCDE (1993), Green et al. (1992) ainsi que Levy and Murnane (1992) parmi d'autres.

Bibliographie

- Atkinson, A.B.**, (1993), « What is Happening to the Distribution of Income in the UK ? », Discussion Paper – W SP/87, Suntory–Toyota International Center for Economics and Related Disciplines, London School of Economics, London.
- Atkinson, A.B.**, (1994), « Seeking to explain the distribution of income », W SP n° 106, Suntory – Toyota International Centre for Economics and Related Disciplines, London School of Economics.
- Atkinson, A.B.**, (1995), *Public Economics in Action : The Basic Income/Flat Tax Proposal*, Oxford : Clarendon Press.
- Atkinson, A.B., Rainwater, L., and Smeeding, T.**, (1994), *Income Distribution in OECD Countries : the Evidence from the Luxembourg Income Study (LIS)*, LIS.
- Buckberg, E., et Thomas, A.**, (1995), « Wage Dispersion and Job Growth in The United States », in *Finance and Development*, June, pp. 16–19.
- Canceill, G. et Villeneuve, A.**, (1990), « Les inégalités de revenus : quasi statu-quo entre 1979 et 1984 pour les salariés et les inactifs », *Economie et statistique*, n° 230.
- Danziger, S., and Gottschalk, P., eds.**, (1994), *Uneven Tides, Rising Inequality in America*, New York : Russel Sage Foundation.
- Ferry, J.M.**, (1995), *L'allocation universelle – Pour un revenu de citoyenneté*, Paris : Editions du Cerf (Coll. « Humanités »).
- Freeman, R.B., ed.**, (1993), *Working under Different Rules*, NBER Project Report, New York : Russel Sage Foundation.
- Gardiner, K.**, (1993), *A Survey of Income Inequality Over the Last Twenty Years – How Does the UK Compare ?*, W SP/100, Suntory–Toyota International Center for Economics and related disciplines, London School of Economics, London.
- Gilain, B. et Van Parijs, P.**, (1995), « L'allocation universelle : un scénario de court terme et son impact distributif », *Document de Travail de la Chaire Hoover (DOCH)*, n° 19, Louvain-la-Neuve.
- Glyn, A.**, (1995), « The Assessment : Unemployment and Inequality », *Oxford Review of Economic Policy*, Vol. 11, n° 1.
- Gottschalk, P.**, (1992), « Changes in Inequality of Family Income in Seven Industrialised Countries – Response to growing Earnings Inequality », *LIS–WP86*.
- Gottschalk, P., and Joyce, M.**, (1992), « The Impact of Technological Change, Deindustrialisation, and Internationalisation of Trade and Earnings Inequality – An International Perspective », *LIS–WP85*.
- Green, G., Coder, J., Ryscavage, P.**, (1992), « International Comparisons of Earnings Inequality for Men in the 1980s », *Review of Income and Wealth*, Series 38, n° 1, pp. 1–15.
- Kaus, M.**, (1992), *The End of Equality*, New York : Basic Books.

- Levy, F., Mumane, F.**, (1992), « U.S. Earnings Levels and Earnings Inequality : A Review of Recent Trends and Proposed Explanations », *Journal of Economic Literature*, Vol. XXX, pp. 1333–1381.
- Nicaise, I. et al.**, (1992), « Profiel van de werklozenpopulatie en implicaties voor de werkloosheidsverzekering », in *De werkloosheidsverzekering in de jaren negentig*, Leuven : Universitaire Pers Leuven, pp. 38–102.
- Nyssens, M.**, (1995), « Les enjeux sous-jacents à la structuration des services de proximité », in *Activité, Travail, Emploi : enjeux et perspectives*, étude réalisée par l'IRES pour la Fondation Roi Baudoin dans le cadre d'une série de réflexions prospectives sur « Le travail et le non-travail dans la société de demain », vol. 9, pp. 81–111.
- O CDE**, (1993), *Perspectives de l'emploi*, « Evolution de la distribution des gains dans les années 80 », chap. 5, pp. 169–212.
- O FCE**, (1994), « Salaire minimum, inégalités salariales et chômage », in *Pour l'emploi et la cohésion sociale*, Paris : Presse de la fondation nationale des sciences politiques, chap. 5, pp. 127–172.
- Peemans-Poulet, H.**, (1994–1995), « Créer des emplois, c'est possible ... », série de huit articles parus dans la revue bimensuelle des Mutualités Chrétiennes *En marche*, entre le 6 octobre 1994 et le 16 février 1995.
- Pen, J.**, (1971), *Income distribution*, London : Allen Lane.
- Phelps Brown, E.H.**, (1988), *Egalitarianism and the generation of inequality*, Oxford : Oxford University Press.
- Pierre Rosanvallon**, (1995), *La nouvelle question sociale – Repenser l'Etat-providence*, Paris : Seuil.
- Sneessens, H.**, (1994), « Persistance du chômage : un problème de répartition et qualifications ? », *Flash du service de conjoncture – IRES*, Louvain-la-Neuve.
- Van der Linden, B.**, (1995), « Effets de perte sèche et de substitution des formations professionnelles et des aides à l'embauche : une évaluation par enquête auprès d'employeurs », *Bulletin de l'IRES*, n° 180, mai 1995, Louvain-la-Neuve.
- Valenduc, C.**, (1991), « Distribution et redistribution des revenus dans les années 80 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1320.
- Van Parijs, P.**, (1995), *Real Freedom for All : What (if anything) can justify capitalism ?*, Oxford : Oxford University Press (Coll. « Oxford Political Theory »).
- Wood, A.**, (1994), *North-South Trade, Employment and Inequality : Changing Fortunes in a Skill-driven World*, Oxford : Clarendon Press.

Annexes

Tableau A1 : les données à la base de la parade des revenus pour 12 pays de l'O CDE

Revenus salariaux réels exprimés en pourcentage des revenus du cinquième décile qui sont eux normalisés, l'année de base étant 1980, 1981, ou 1983 ; taux de chômage ; rapports interdéciles ; p indépendants dans la population totale des travailleurs (%) en 1973–83–89.

	D 1	D 5	D 9	Taux de Chôm age	D 1/D 5	D 9/D 5	% d'indépend ants 1979–83–89
Belgique							
1983	67	100	—	13,2	0,67	0	11.2
1986	75,9	110	188,1	11,6	0,69	1,71	12.3
1990	91	130	209,3	8,7	0,7	1,61	12.9
*Australie							
1980	74	100	149	6	0,74	1,49	12.4
1986	71,71	101	159,58	8	0,71	1,58	12.1
1990	68,6	98	158,88	6,9	0,7	1,56	12.3
*Population m asculine uniquement							
Autriche							
1980	52	100	178	1,9	0,52	1,78	8.9
1991	57,63	113	201,14	3,7	0,51	1,78	8.1 6.6
Canada							
1973	45,6	95	170,05	5,3(en 74)	0,48	1,79	6.7
1981	45	100	179	7,5	0,45	1,79	7.1
1986	40,18	98	179,34	9,5	0,41	1,83	7.2
1990	42	100	185	8,1	0,42	1,85	
Danemark							
1980	71	100	152	6,5	0,71	1,52	9.2
1986	70	100	155	5,5	0,7	1,55	8.5
1990	81,76	112	175,84	9,5	0,73	1,57	6.9
France							
1973	52,2	87	171,39	2,6	0,6	1,97	10.6
1980	62	100	191	6,3	0,62	1,91	10.5
1986	66,56	104	201,76	10,4	0,64	1,94	10.5
1988	66,95	103	198,79	10	0,65	1,93	

	D 1	D 5	D 9	Taux de Chôm age	D 1/D 5	D 9/D 5	% d'indépend ants 1979-83-89
Allemagne							
1983	—	100	—	7,9			7.7
1986	71,19	113	185,32	7,6	0,63	1,64	?
1988	78	120	194,4	7,6	0,65	1,62	8.4
Italie							
1980	69	100	146	7,5	0,69	1,46	18.9
1986	75,19	103	155,53	10,9	0,73	1,51	20.7 22.4
*Population masculine uniquement							
Norvège							
1980	71	100	146	1,6	0,71	1,46	6.6
1987	72,45	105	156,45	2,1	0,69	1,49	6.8
1991	84,36	111	166,5	5,5	0,76	1,5	6.4
Suède							
1981	77	100	148	2,5	0,77	1,48	4.5
1986	81,4	110	162,8	2,7	0,74	1,48	4.8
1991	90,58	122	187,88	2,7	0,74	1,54	7.1
Royaume-Uni*							
1973	63,24	93	158,1	2,1(en 74)	0,68	1,7	6.6
1980	68	100	172	5,6	0,68	1,72	8.6
1986	71,19	113	210,18	11,6	0,63	1,86	11.5
1991	73,75	125	248,75	8,3	0,59	1,99	
*Population masculine uniquement							
Etats-Unis							
1975	43,43	101	216,14	8,3	0,43	2,14	7.1
1980	45	100	216	7	0,45	2,16	7.7
1986	42,23	103	230,72	6,9	0,41	2,24	7.5
1989	41,2	103	228,66	5,2	0,4	2,22	

Sources : Dans l'ordre des données – OCDE (1993), Perspectives de l'emploi, chap.5 ; OCDE (1991) statistiques rétrospectives et OCDE (1994), Perspectives de l'emploi ; OCDE (1991), Perspectives de l'emploi.

Tableau A2 : l'évolution de long terme du PIB par tête (divisé par PO PAT)

Evolution du PIB par tête entre 1973 et 1991

	ROYAUME-UNI			BELGIQUE		
	PIB en £ de 1990 (billions)	PO PAT (milliers)	PIB/tête (b) (unités)	PF en FB de 1990 (milliards)	PO PAT (milliers)	PIB/tête (b) (unités)
1973	396,41	35.047	11.310,81	4.458	6.165	723.114,36
1977	407	35.339	11.517,02	4.866	6.333	768.358,23
1981(a)	418,03	36.543	11.439,40	5.272	6.609	797.700,11
1983	440,89	37.213	11.847,74	5.376	6.534	822.773,19
1986	488,12	37.581	12.988,48	5.612	6.766	829.441,32
1989	548,94	37.677	14.569,63	6.220	6.762	919.846,20
1991	540,31	37.682	14.338,68	6.567	6.749	973.033,04
	ALLEMAGNE			FRANCE		
	PB en DM de 1990 (milliards)	PO PAT (milliers)	PIB/tête (b) (unités)	PB en FF de 1990 (milliards)	PO PAT (milliers)	PIB/tête (b) (unités)
1973				4.298,4	32.502	132.250,32
1977				4.755,6	33.465	142.106,68
1981(a)	1.941,1	41.560	46.802,21	5.217,2	33.583	155.352,41
1983	1.958,3	42.728	45.831,77	5.387,2	34.361	156.782,40
1986	2.107,3	42.823	49.209,54	5.700,7	35.757	159.428,92
1989	2.294,3	42.931	53.441,57	6.350,3	36.207	175.388,74
1991	2.548,6	44.115	57.771,73	6.561,3	36.992	177.370,78

Notes : (a) Jusqu'en 1981, la PO PAT va de 15 à 64 ans ; au-delà, elle va de 14 à 64 ans, ce qui implique une sur-estimation de la population et donc une sous-estimation du PIB par tête par rapport à la période 1973-1981.

(b) PIB en pourcentage de la population en âge de travailler ; il s'agit donc d'une expression particulière du PIB par tête qui rapporte le PIB à la population en âge de contribuer à sa production.

Sources : *PIB : IRES (1995), données non publiées ; *PO PAT : Eurostat - enquêtes sur les forces de travail.

Grphe A2 : le chômege à long terme en Allemagne–France–Belgique–UK–USA

Grappe A3 : parade des revenus : le cas de la Belgique

Notes : Salaires moyens bruts journaliers sur une période de 3 mois (entre 1983 et 1988) et sur l'année (en 1989–1990) des travailleurs à temps plein. Les données sont plafonnées, ce qui empêche le calcul de d_9 en 1983. Source : Calculs effectués par l'O CDE sur base de données de l'INAMI.

Pour la Belgique, la période couverte ne permet pas de saisir la tendance que suit le taux de chômage (voir graphe ci-dessous) ; je renvoie donc aux graphes A3 ou B2 qui illustrent la hausse de long terme du chômage.

En ce qui concerne la distribution des revenus du travail, on observe qu'au cours de la deuxième moitié des années 80, les revenus ont nettement augmenté en volume, légèrement plus fort pour les revenus plus élevés, avec cependant une hausse du rapport d_1/d_5 et une baisse du rapport d_9/d_5 et donc d_9/d_1 ; cfr. tableau A1 et graphe A1. On devrait donc *a priori* rapprocher l'évolution dans ce pays du "modèle" suggéré par la France.

Grappe A4 : une parade des revenus sur base de données pour l'ensemble des déciles de la population employée, France, secteur privé

Notes : le chômage porte sur la population active tandis que les données de revenus portent uniquement sur les travailleurs du secteur privé

Sources : données extraites des Déclarations annuelles des données sociales (DADS), INSEE, Paris.

Graphes A5 et A6 : Parade des revenus sur l'ensemble de la population en âge de travailler, cas de la France et du Royaume-Uni

Sources : voir tableau 1 et graphique 6 dans le texte